

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 11 MARS 2014 A 20 H 30**

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Quatorze, le **11 MARS 2014 A 20 H 30**

Extrait affiché le :  
**12 Mars 2014**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.HUMBERT.

**1<sup>ère</sup> séance 2014.**

**Présents** : M. HUMBERT Michel, Maire, M. CAJELOT Jacques, Mme MICHEL Irène, M. THOMACHOT Jean-Claude, Mme LAVAL Christiane, M. SALÉRIO Philippe, M. DAUTREY Roland, Adjoints.  
Mme ABSALON Janine, M. BOURQUIN Jacques, Mme MATTERN Geneviève, M. SALTZMANN Michel, M. PIERRON Joël, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme TRAXEL Carina, M. PIERRAT Benoît, Mme PANOWENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme DUPONT Virginie, M. BANSEPT Daniel, Mme LECOMTE Chantal, Conseillers Municipaux.

**Objet** : Contrats d'assurances :  
prestation d'assistance.

**Absents** : M. MOUGIN Patrice, M. POIROT Christophe, Conseillers Municipaux.

N°15/2014

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme GÉROME Line	à	Mme MICHEL Irène
Mme BOULANGER Annie	à	M. HUMBERT Michel
Mme FOURNIER Danielle	à	Mme LAVAL Christiane
Mme VITRY Stéphanie	à	M. CAJELOT Jacques
M. DE ANGELI Jean-Pierre	à	M. BANSEPT Daniel
Mme CHOPAT Brigitte	à	Mme LECOMTE Chantal

**Secrétaire de séance** : Mme DUPONT Virginie.

Monsieur Jacques CAJELOT, adjoint délégué, expose au Conseil Municipal l'offre de « ARIMA Consultants », qui nous a toujours donné satisfaction, pour une nouvelle prestation d'audit et d'assistance à la future mise en concurrence de nos contrats d'assurances, les actuels arrivant à échéance à la fin de cette année : le coût de la prestation est de 3 000 € HT.

Le Conseil Municipal en délibère et, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide d'autoriser le Maire à contracter avec le cabinet « ARIMA Consultants » audit prix pour tous nos contrats d'assurances (dommages aux biens, responsabilités et risques annexes, véhicules, protection juridique, protection fonctionnelle des agents et des élus, risques statutaires),  
 Invite le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour renouveler pour 4 années l'ensemble de nos contrats d'assurances.

Le Maire a tous pouvoirs pour mener à son terme la procédure d'appel d'offres ouvert et pour signer les contrats d'assurances qui en découleront, au vu de la position de la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,